

INTITULE FORMATION CONTINUE

Mesures transitoires gestes IDE exerçant en bloc opératoire (MT 4H en classe virtuelle)

PUBLIC

Infirmier(e) diplômé(e) d'Etat exerçant en bloc opératoire

PREREQUIS

-Être titulaire d'une autorisation temporaire préfectorale d'exercer les actes et activités mentionnés à l'article R 4311-11-1 du Code de la Santé Publique datant de moins d'un an au moment de l'entrée en formation

-Être titulaire d'une autorisation définitive d'exercice délivrée en application de l'article 5 du décret N°2019-678 du 28 juin 2019

-Disposer d'un équipement informatique et d'une connexion à internet permettant de suivre le lien distanciel synchrone

OBJECTIFS

Obtenir le justificatif attestant du suivi de la formation complémentaire mentionnée dans l'arrêté du 20 janvier 2025 relatif aux formations complémentaires à la réalisation des actes et activités mentionnés à l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique par les infirmiers diplômés d'Etat.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le suivi de l'intégralité de la formation permet au professionnel IDE, titulaire de l'attestation de formation délivrée par l'école d'IBODE, de solliciter l'autorisation définitive auprès de l'autorité compétente conformément aux conditions définies par le décret n° 2024-954 du 23 octobre 2024 relatif aux conditions de réalisation en bloc opératoire des actes et activités mentionnés à l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique par les infirmiers diplômés d'Etat et par l'arrêté du 20 janvier 2025 relatif aux formations complémentaires à la réalisation des actes et activités mentionnés à l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique par les infirmiers diplômés d'Etat.

EFFECTIFS

La formation est ouverte pour 30 stagiaires maximum par session.

LIEU DE FORMATION

La formation est de 4 heures consécutives en distanciel synchrone en classe virtuelle.

Il est recommandé de tester le lien de connexion au moins 24 heures avant le début de la formation.

PROGRAMME

Le programme de formation est conforme à l'annexe 2 de l'arrêté du 20 janvier 2025 relatif aux formations complémentaires à la réalisation des actes et activités mentionnées à l'article R4311-11-1 du code de la santé publique par les infirmiers diplômés d'état :

- Sensibilisation à la gestion des risques liés à la mise en œuvre et à la réalisation des actes et activités visés, notamment dans le cadre de l'assistance de chirurgie.

Au regard de la discipline chirurgicale et de la voie d'abord concernée :

Risques liés aux différentes techniques de :

- L'installation chirurgicale du patient ;
- La mise en place et la fixation des drains susaponévrotiques ;
- La fermeture sous-cutanée et cutanée ;
- La fonction d'assistance pour des actes d'une particulière technicité.

DUREE DE LA FORMATION

4 heures consécutives en distanciel synchrone

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques sont diversifiées et favorisent l'échanges entre le formateur et les participants : Apports théoriques, Analyse de supports et de situations

INTERVENANTS

Intervenants professionnels et formateurs expérimentés dans leur domaine d'activité : cadre de santé, IBODE, IBODE formateurs

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

- Quizz pré et post tests en début et en fin de formation
- Recueil des attentes en début de formation (bulletin d'inscription)
- Recueil de la satisfaction en fin de formation

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Délivrance d'une attestation sanctionnant le suivi de l'intégralité du cursus de la formation à l'issue de la session : le modèle est conforme à l'annexe de l'arrêté du 20 janvier 2025.

DATES

Plusieurs sessions par an : consulter **le site internet** : [NOS FORMATIONS CONTINUES - CAMPUS PARAMÉDICAL](#)

MODALITÉS D'ACCÈS

Inscription à confirmer auprès du service Formation Continue du Campus Paramédical au plus tard deux mois avant le début d'une session avec justificatif de prise en charge employeur ou d'autofinancement et bulletin d'inscription renseigné.

ACCESSIBILITÉ

L'Institut étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à nous contacter pour obtenir des informations.

TARIFS

139 euros ou **tarif collectif sur demande**

CONTACTS

Secrétariat – Assistante Formations Continues - 03 80 29 53 49
campusp-formationcontinue@chu-dijon.fr

Responsable de formation – renseignements programme : 03 80 66 90 06